

20.—Répartition de l'énergie entre les réseaux de l'Hydro-Ontario, années terminées le 31 décembre 1954-1958

NOTA.—Charge maximum produite et achetée (énergie primaire et secondaire) exprimée en énergie produite.

Réseau	1954	1955	1956	1957	1958
	kW	kW	kW	kW	kW
Southern Ontario	3,182,142	3,740,760	4,160,925	4,104,579	4,459,367
Northern Ontario Properties					
Division du Nord-Est.....	332,706	366,458	391,442	459,117	469,048
Division du Nord-Ouest.....	283,896	329,122	356,737	406,880	489,121
Total	3,778,744	4,436,340	4,909,104	4,970,576	5,417,536

21.—Expansion de l'Hydro-Ontario 1950-1958

Année	Localités desservies	Usagers directs ou indirects	Énergie distribuée ¹	Actif de l'Hydro et des commissions municipales
	nombre	nombre	kW	\$
1950.....	1,132	1,187,117	2,714,565	1,080,200,039
1951.....	1,175	1,249,366	2,945,990	1,261,739,406
1952.....	1,244	1,317,249	3,330,286	1,442,511,467
1953.....	1,279	1,389,750	3,480,646	1,687,947,082
1954.....	1,301	1,467,034	3,778,744	1,883,311,970
1955.....	1,325	1,540,011	4,436,340	2,040,174,745
1956.....	1,340	1,612,049	4,909,104	2,293,492,487
1957.....	1,376	1,674,062	4,970,576	2,563,058,384
1958.....	1,387	1,757,405	5,417,536	2,756,758,142

¹ Charges maximums coïncidentes de 20 minutes (énergie primaire et secondaire) de chacun des réseaux exploités par l'Hydro, exprimées en production nette des sources d'approvisionnement de chaque réseau, le dernier mois de l'année financière.

Au cours de l'année 1958, les immobilisations brutes de la Commission ont augmenté de \$177,368,920 et, à la fin de l'année, elles s'élevaient à \$2,107,975,634. L'actif total, déduction faite de la dépréciation accumulée, s'élevait à \$2,421,226,156.

En 1958, 354 services municipaux d'utilité publique ont acheté de l'électricité de la Commission, en vertu de contrats au prix coûtant ou à tarif fixe, pour la distribuer à leurs clients. L'actif de ces services, déduction faite de la réserve pour dépréciation, atteignait \$554,268,427, dont \$218,736,441 représentaient la part, dans les réseaux de la Commission, des services d'utilité publique fonctionnant en vertu de contrats au prix de revient.

Manitoba.—La Commission d'énergie du Manitoba a été constituée en 1919 par une loi de la législature provinciale aux fins de distribuer de l'énergie électrique dans toute la province, sauf dans la région métropolitaine de Winnipeg. En 1955, la Commission a acheté de la *Winnipeg Electric Company* et du *City of Winnipeg Hydro Electric System* les lignes de transmission desservant les banlieues de la ville. La Commission n'est qu'une agence de distribution qui achète son énergie en gros de la Commission hydro-électrique du Manitoba. Ses lignes de transmission dont la longueur est de plus de 32,000 milles, desservent 532 villes et villages. La Commission dessert aussi 42,093 fermes, soit plus de 95 p. 100 du total des fermes habitées de la province. En 1958, la Commission a étendu son champ d'activité vers le nord de la province en faisant l'acquisition de la centrale et du réseau de distribution de Le Pas. Cette expansion vers le nord s'est continuée en 1959, alors que Cranberry Portage et le nouveau centre minier de Thompson se sont joints au groupe de localités desservies par la Commission.

On trouvera, p. 626, des renseignements concernant les nouvelles installations parachevées récemment ou en cours de construction au Manitoba.